

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n° 8
Mardi 19 mai 2015

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)



Stade I : (1^{ères} fleurs)

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 9-10 feuilles étalées à 1^{ères} fleurs, stade 1^{ères} fleurs majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 9-10 feuilles étalées à 1^{ères} fleurs, stade 11-13 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 8-9 feuilles étalées à 1^{ères} fleurs, stade 10-12 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 7-8 f étalées à 12-13 feuilles étalées, stade 8-9 f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 6-7 feuilles étalées à 9-10 feuilles étalées.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade 12-14 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 11-12 feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade 9-11 feuilles étalées.

Secteur V : (très tardif) : stade 8-9 feuilles étalées.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.

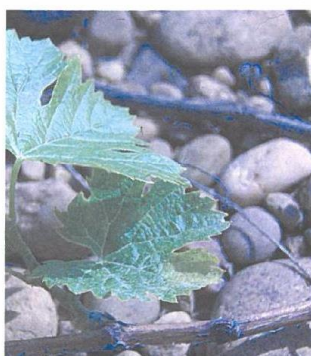


Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

Analyse du risque

Pas de pluie cette semaine susceptible d'entraîner une contamination.

Les conditions climatiques ventées annoncées par les prévisionnistes pour les prochains jours, ne seront pas favorables à la maladie.

Les valeurs d'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 1 à 2,4 points en moyenne.

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes

Observations

De nouveaux foyers primaires sont observés sur les secteurs de Châteauneuf du Rhône, Vinsobres, Visan, Tulette, Nyons, Venterol, St Paul-Trois-Châteaux, St Maurice, Mirabel, Curnier, Arpavon, St Restitut, suite aux pluies des 26-27 avril.

NB : les petites pluies localisées (inférieures à 3 mm) enregistrées le 15 mai pourront provoquer des repiquages sur les parcelles où des symptômes étaient présents à cette date. Les taches seraient à rechercher à partir du 27 mai.

Estimation du risque : moyen en cas de pluie.

Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône

Observations

De nouveaux foyers primaires sont observés sur les secteurs de Beaumes de Venise, Mazan, Villedieu, Piolenc, Châteauneuf du Pape, Châteauneuf de Gadagne, Sablet et Villars suite aux pluies des 26-27 avril.

Estimation du risque : moyen en cas de pluie.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Observations

De nouveaux foyers primaires sont observés sur les secteurs du Puy Ste Réparate et de la Ste Victoire (entre Pourrières et Trets) suite aux pluies des 26-27 avril.

Estimation du risque : moyen en cas de pluie à l'est du territoire, moyen à fort en cas de pluie à l'ouest et au centre du territoire.

Territoire Provence :

Observations

Un nouveau foyer primaire a été observé le 14 mai sur le secteur de Pierrefeu, ainsi que des taches sur feuilles à Ramatuelle et sur feuilles et grappes à Roquebrune sur Argens, suite aux pluies des 26-27 avril.

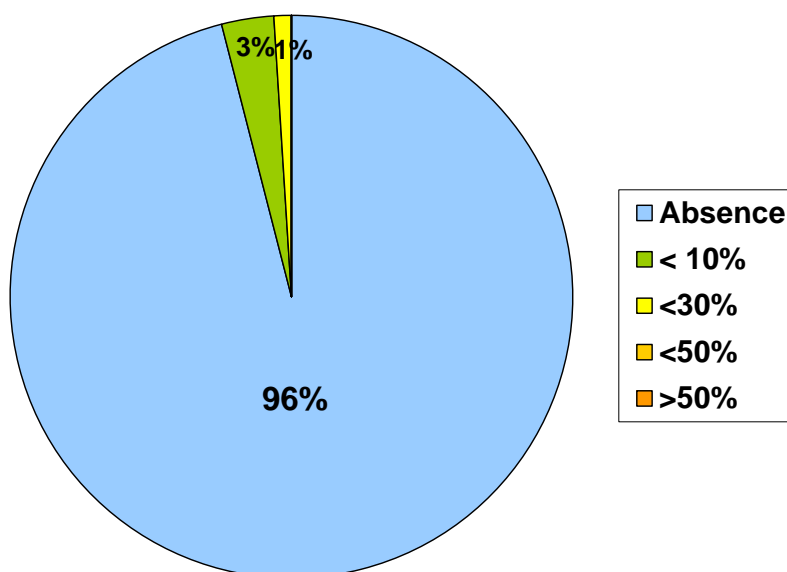
Estimation du risque : moyen en cas de pluie.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Observations :

Sur 135 parcelles fixes observées du 14 au 19 mai, 6 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (dont 3 parcelles de Carignan).



Estimation du risque : fort en secteur I, II, III et IV, en augmentation en secteur V.

Black Rot :

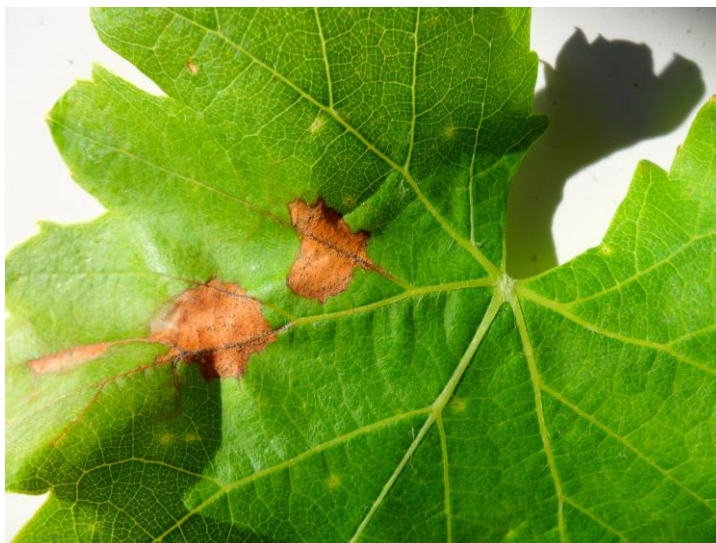
Éléments de biologie (Cf bulletin n°6)

Observations

Sur 79 parcelles observées du 14 au 19 mai (26 parcelles dans le Sud Drôme, 45 parcelles dans le Vaucluse, 8 parcelles dans les Bouches du Rhône) 54 parcelles présentent des taches sur feuilles (21 parcelles dans le Sud Drôme, 31 parcelles dans le Vaucluse, 2 parcelles dans les Bouches du Rhône), avec des parcelles présentant plus de 12 taches par cep.

Estimation du risque : fort sur les parcelles présentant des symptômes.

Black rot sur feuille (photo CA26)



Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Observations :

Les vols sont terminés en secteur I, II et III. Ils diminuent en secteurs IV et V.
La modélisation ACTIV prévoit le tout début du vol de la 2^{ème} génération à partir du 31 mai en secteur I.

Le bilan de fin de 1^{ère} génération (observation des glomérules) pourra se faire en fin de semaine en secteur I.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Glomérule



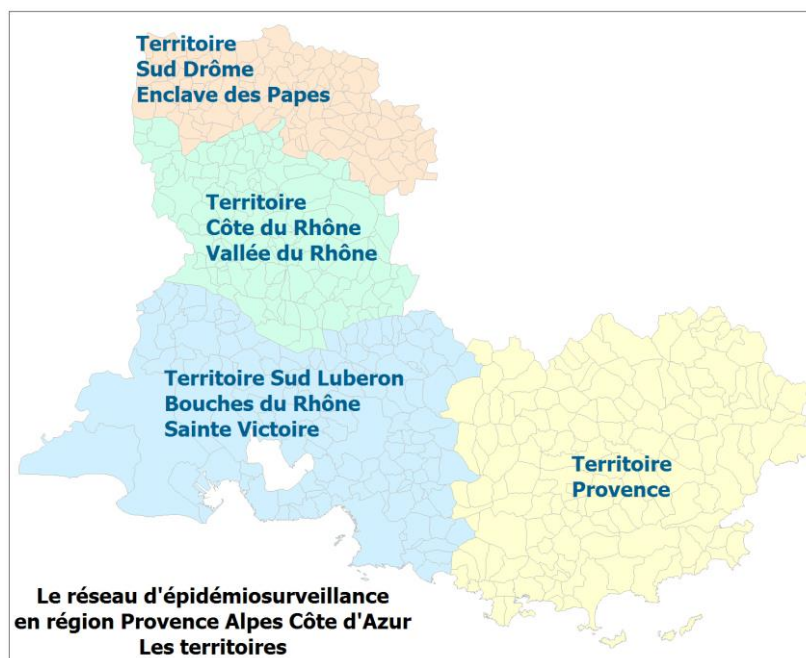
Estimation du risque : faible, localement fort en secteurs tardifs.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2013 sur les abeilles

1. Lors des périodes d'intervention sur des cultures peu mellifères mais en présence d'autres plantes en fleurs (semées sous couvert ou adventices) ou présentes dans un environnement à fort potentiel mellifère, dans les situations proches de la floraison des vignes ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. Si vos parcelles sont voisines de ces parcelles en floraison, porter une grande vigilance à vos traitements.
5. **Les traitements effectués le matin présentent un risque supplémentaire** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.